

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 29 juin 2011 à 18h30.

Date de convocation
20/06/2011

L'an DEUX-MILLE-ONZE, le VINGT NEUF du mois de JUIN, à 18h30, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

Membres présents :

AMNEVILLE : MM. FREMERY et ZIMOGH
BRONVAUX : M. ARGUELLO,
CLOUANGE : M. DIEDRICH, Mme FERRARI et M. GISMONDI
MARANGE SILVANGE : MM. MULLER et MEOCCI et M^{me} GREFF,
MONTOIS LA MONTAGNE : M. CUCCIA et Mme PIERRARD
MOYEUVE-GRANDE : M^{me} BARTOLETTI, M. BENABID, M^{me} CONTESE, MM DROUIN, ROVIERO et TIRLICIEN
MOYEUVE-PETITE : M. SCHWEIZER
PIERREVILLERS : MM. SERREDSZUM, et PELIZZARI,
ROMBAS : MM. FOURNIER, PIERON, BATHELEMY, RISSER, M^{mes} WAGNER, MACAIGNE et M. AUBURTIN
RONCOURT : MM. HALTER et BALTIERI,
ROSSELANGE : MM. MATELIC, SCHONS, M^{me} SEEMANN et M. DI GIANDOMENICO,
SAINTE MARIE AU CHENES : MM. KLAMMERS, WATRIN et Mme CADONA
VITRY-SUR-ORNE : MM. CORRADI, WEYANT et VEGLIA

Membres représentés par son suppléant :

M. FAVIER par Mme REISSE Mme BENCI par M. SAUDRY
M. VOLLE par M. LAURENT

Membre suppléant sans voix délibérative : néant

Membres absents ayant donné procuration :

M. BRUM à M. MULLER
M. SANTARONI M. à Mme CONTESE
M. HENRY à M. SCHWEIZER
M. SUBTIL à Mme CADONA

Absent excusés : M. LALLIER,

Absents: M^{me} GREVEN, MM. BRUXMEIER, DOFFIN, M^{me} BELLONI, MM. SCHREMER et CECCONI.

Le 29 JUIN 2011, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, réuni à Rombas, salle Jean Burger, à l'unanimité, :

- **APPROUVE**, le procès verbal de la séance du Conseil communautaire du 20 AVRIL 2011
- **INSTALLE**, un nouveau délégué communautaire suppléant : Madame Catherine REISSE, en remplacement de M. Sylvain LEMONT
- **PROCEDE**, au remplacement au sein de la commission « Protection et mise en valeur de l'environnement » et de la commission « Développement Durable – Energies Nouvelles » de M. Sylvain LEMONT par Mme Catherine REISSE (Commune de Bronvaux)
- **APPROUVE**, le compte administratif 2010,

- **APROUVE**,
 - l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2010 au 31 Décembre 2010,
 - l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 935.631,00 €

2°) En excédent de fonctionnement reporté
 Compte 002 – Excédent reporté 355.251,40 €

- **DECIDE** de modifier l'autorisation de programme relative à la construction d'un hôtel d'entreprises sur le parc d'activités communautaire « Champelle » conformément au tableau récapitulatif annexé,
- **ADOpte**, la Décision modificative n°2 au Budget primitif 2011, ci-annexée, et qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0 €
 SECTION D'INVESTISSEMENT : 483.000,00 €

- **DECIDE** de voter une subvention de 9.000,00 € destinée à équilibrer le budget annexe « Parc d'activités communautaire Ramonville »
- **ADOpte**, la Décision modificative n°1 au Budget annexe « Parc d'activités communautaire Ramonville », ci-annexée, et qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 9.000,00 €
 SECTION D'INVESTISSEMENT : 0 €

- **DECIDE** d'émettre un avis défavorable sur les propositions de rationalisation du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale qui concernent les intercommunalités compte tenu de l'insuffisance de prise en considération des réalités géographiques, sociologiques et stratégiques des politiques territoriales (le fonctionnement des bassins de vie et la scission de certaines communautés de communes notamment), portées par les acteurs locaux et les structures intercommunales,
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour négocier des découpages de périmètres sans exclusives.
- **PREND ACTE** des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 14 avril 2008.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 14 avril 2008,

Fait à Rombas, le 05 Juillet 2011,

Affiché le, 06.07.2011

Le Président,



Lionel FOURNIER